

COMMUNE D'ARREST

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU **CONSEIL MUNICIPAL** en date du 27 avril 2017

Le vingt-sept avril deux mille dix-sept, 18 heures 00, le conseil municipal s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Mme Lysiane JOLY, Maire. Tous les membres en exercice étaient présents, à l'exception de Mme Delphine FORESTIER et de MM. Stéphane BOURGEOIS, Cyril GUILBAUT et Patrick DRON, excusés. M. Davy PACQUES est désigné comme secrétaire. Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire explique que le saule du jardin public a été abattu, et qu'il était effectivement malade. Pour ce qui est de l'intervention des gendarmes concernant la participation citoyenne, elle doit être repoussée à une date ultérieure. Les gendarmes ne peuvent effectivement intervenir en période électorale.

I- **BUDGET PRINCIPAL M14 2017**

La commission des finances s'est réunie le lundi 24 avril dernier. Une proposition de budget est présentée au conseil municipal.

Les dépenses d'investissement à inscrire au budget sont étudiées par le conseil :

- **Contrat de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la future mairie**

Mme le Maire présente au conseil les trois propositions reçues des cabinets ROUECHE, EN ACT et POLLET. Le cabinet retenu sera en charge de la définition des matériaux mis en œuvre et des implantations des éléments techniques et structurels, en accord avec la mairie, et sur la base des plans établis par le cabinet LAMY. Il réalisera l'ensemble des pièces nécessaires à l'appel d'offre public et lancera ce dernier. Il analysera les offres et encadrera la commission attribuant les lots aux entreprises et la signature des marchés. Il préparera les ordres de services, suivra le chantier et organisera des réunions hebdomadaires. Il organisera la réception des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit de retenir, avec 10 voix pour, l'offre du cabinet ROUECHE, maître d'œuvre en bâtiments, moins disant avec une proposition à 15 000 euros HT (sur une base prévisionnelle de travaux fixée par la commune de 250 000 euros). Mme Bénédicte FOUQUEMBERG se prononce en faveur de M. POLLET, architecte, avec une offre à 27 500 euros HT ; celui-ci semblait plus opter sur une conservation de la structure du bâtiment secondaire longeant la rue Basse Boulogne. Mme le Maire précise que le maître d'œuvre orientera son travail en fonction des directives de la commune.

Mme le Maire précise que ce contrat d'appel d'offre fera l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil départemental, au taux maximum prévisionnel de 30 %.

- **Douches du stade**

Un devis a été reçu pour le remplacement de l'installation des douches dans les vestiaires du stade, un second est attendu afin de comparer les prix.

- **Sono**

La somme prévisionnelle de 2 000 euros est inscrite en prévision du remplacement de la sono volée à la salle des fêtes.

- **Divers**

2 000 euros sont placés en prévision de la poursuite des aménagements « accessibilité », avec par exemple le possible achat d'une rampe amovible. 3 000 euros sont mis en réserve pour d'éventuelles dépenses imprévues dans l'année.

- **Dépenses déjà votées**

Sont également inscrits des crédits déjà passés en conseil municipal : 7 400 euros pour les joints de l'église (qui feront également faire l'objet d'une demande de subvention au Département), 11 100 euros pour l'éclairage du chemin de la Sollette (lotissement).

- **Restes à Réaliser**

Suite au Compte administratif 2016, les crédits déjà prévus en 2016 sont réinscrits : 16 000 euros pour l'aménagement du jardin public, l'isolation de la salle des fêtes, les travaux de mise aux normes de l'école...

Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, la commission propose de placer la somme de 70 000 euros dans l'enveloppe « voirie » intercommunale, au lieu des 50 000 euros habituels, ce dispositif qui abonde les sommes placées à la hauteur de 20% risquant à terme de disparaître.

Le conseil étudie deux devis de travaux entrant justement dans ceux financés par cette enveloppe :

- **Achat et pose de 3 coussins berlinois**

Le conseil municipal accepte le devis d'un montant de 11 685 euros HT visant à installer 2 ralentisseurs de part et d'autres de la place Augustin Delahaye, et un aux abords de la pharmacie, afin de limiter la vitesse et de sécuriser ces secteurs. La signalisation est également prévue dans le montant des travaux.

- **Aménagement de voirie Rue des Moulins**

Le conseil municipal accepte le devis visant à gérer le ruissellement des eaux de pluies par une reprise de chaussée et la pose de bordures et trottoir entre le carrefour de la rue de Catigny et le chemin partant dans les champs, devant la propriété de M. et Mme CRAMET, d'un montant de 14 701,20 euros HT. Le conseil décide de ne pas enrober le trottoir mais d'y compacter de la grave, ce qui fera sensiblement baisser le prix.

Le conseil accepte également le devis des pompes funèbres LEFEVRE visant à reprendre 4 concessions abandonnées (évacuations des monuments, exhumation des restes, fourniture de sacs à ossement, fourniture d'un jeu de dalles), pour 2 479 euros HT. Un caveau encore en état pourra être revendu à un futur concessionnaire. L'ossuaire communal sera mis en place au niveau d'un caveau repris récemment, au fond du cimetière, côté droit.

La commission propose de ne pas augmenter les subventions aux associations, puisqu'elles ont été arrondies à la hausse l'an passé. Après délibération, le conseil propose de baisser la subvention de l'association des fêtes à 500 euros, le feu d'artifice n'étant désormais plus tiré. La position du conseil pourra être revue en cas de mise en place d'un projet spécifique par l'association.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, la commission propose de ne pas augmenter les taux d'imposition. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, confirme la conservation des taux 2016.

Le loyer du plus grand logement des écoles augmentera de 10 euros au 1^{er} juin. Les tarifs de la salle des fêtes restent inchangés. Le problème d'Arrestois qui réservent de plus en plus souvent la salle pour des personnes « extérieures » est évoqué. Une mention sera ajoutée dans le règlement, précisant que le locataire qui paye la réservation s'engage personnellement en cas de problème.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget principal M14 2017 qui s'équilibre à la somme de 125 000 euros en section d'investissement, et à la somme de 686 000 euros en section de fonctionnement.

II- STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BAIE DE SOMME

Le conseil municipal doit se prononcer sur les statuts de la Communauté d'Agglomération Baie de Somme adoptés le 9 mars dernier en Conseil communautaire. Après avoir pris connaissance des différents articles, le conseil municipal adopte ces statuts.

III- MANIFESTATIONS A VENIR

Repas des aînés du 25 mai

Les propositions de menu sont attendues. M. Benny DELHOVE animera l'après-midi. Le point est fait sur les conseillers présents au repas ce jour-là.

Fête locale

Le délai est trop court pour organiser une course de caisses à savon cette année ; l'idée est conservée pour 2018. Une animation est toujours recherchée pour l'après-midi du samedi 17, sachant que l'apéritif concert de la Bidayenne complètera la journée. Mme le Maire explique que le bal n'aura finalement pas lieu cette année, au vu du manque de volontaires pour encadrer la manifestation et des élections qui ont lieu le lendemain dans la salle des fêtes.

Mme le Maire fait le bilan des diverses manifestations qui se sont déroulées dernièrement : Hauts-de-France propres, concert hommage à Jean-René LELONG et Parcours du cœur.

IV- BILAN DE LA JOURNEE GESTION DES ESPACES VERTS

Une journée consacrée aux espaces verts dans les communes et intégrant la problématique d'arrêt des produits phytosanitaires s'est déroulée à St-Valery/Somme le 16 mars dernier. Mme Eliane HOUARD donne le compte-rendu de cette réunion.

En matière de traitement, la commune doit désormais réfléchir à une nouvelle façon de travailler sachant que certains composés « bio » peuvent encore être utilisés pour le moment. La population doit également être sensibilisée aux conséquences de cette évolution et impliquée dans la gestion des espaces verts. Une commission « fleurissement » se tiendra prochainement afin de mettre en place un plan d'action englobant ces nouvelles données.

V- QUESTIONS DIVERSES

Rue de Drancourt

Lors de la réunion de quartier, des riverains ont demandé s'il était possible d'envisager un aménagement du carrefour de la rue de Drancourt avec la route d'Abbeville. La question a été posée au cabinet V3D qui a établi deux esquisses de projet :

- la mise en place de deux ronds-points consécutifs ; cette proposition n'est pas retenue.
- la mise en place de panneaux « stop » et de marquage au sol ; le conseil municipal débat de cette proposition. Mme Eliane HOUARD se déclare contre et précise que c'est la chaussée qui devrait être refaite plutôt que de gaspiller de l'argent dans un aménagement. Mme le Maire explique qu'une simple couche de surface n'est pas envisageable pour cette rue et que c'est l'ensemble de la voirie qui devra être refait, ainsi que l'écoulement des eaux qui devra être géré ; ces travaux fort coûteux sont en effet prévus à moyen terme, après la réfection totale et la mise hors gel de la RD48 par le Département ; cela n'empêche pas d'étudier cette demande d'aménagement du carrefour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et avec 10 voix « pour », propose d'installer un panneau « stop » en bas de la route d'Abbeville (sens Mons / Arrest).

Poste EDF

ENEDIS, en partenariat avec la FDE 80, propose aux communes d'embellir les postes EDF et d'en prendre en charge la mise en peinture décorative. Le conseil, dans sa majorité, trouve intéressant de prendre des renseignements complémentaires à cette proposition.

Remboursement de location

Suite à annulation de location, le conseil municipal accepte de rembourser à M. Mme LAMBERT DOLIQUE la somme de 125 euros versée pour la réservation de la salle des fêtes les 4 et 5 août prochains.

VI- QUESTIONS D'INITIATIVES

Mme Eliane HOUARD rapporte la remarque qui lui a été faite concernant l'absence de lavabo dans les toilettes qu'utilisent les aînés, dans le couloir de la cantine. Mme le Maire propose d'y placer un bidon de gel désinfectant, afin de limiter les frais.

Mme Catherine CAUDRON demande s'il est possible de mettre en place une rampe au niveau des deux marches menant à la bibliothèque. M. Armel BOUCHARD explique que cela est difficile, du fait que la porte s'ouvre vers l'extérieur.

M. Philippe LAFOLIE évoque l'aménagement des parterres de la cour de l'école, le long des grilles. Le conseil préférerait s'orienter vers du gazon ; les souches devront être rognées.

M. Christophe BOULET explique qu'un riverain de la rue du Mont à Cran lui a dit que les propriétaires de la maison neuve rue Courte Cavée envisagent de créer une entrée en haut du Mont à Cran, et que cela engendrerait des soucis de circulation. Ce problème sera vu sur place.

Mme le Maire explique que la mauvaise desserte des mobiles dans certaines communes est actuellement au centre des préoccupations de l'Etat (réunion à la Sous-Préfecture), de la Communauté d'Agglomération, et d'élus locaux (enquête en cours d'un sénateur).

